

« Transmission, Travail, Pouvoirs »

Appel à Projets de la Fédération des MSH de Bourgogne et de Franche-Comté

Publication de l'appel : 23 novembre 2018

Clôture : vendredi 11 janvier 2019 à 12h

Publication de la liste des projets retenus et démarrage : semaine 7

Adresse d'envoi du formulaire : aap-federation-mshe-mshd@ubfc.fr

Contexte et objectifs :

La MSHE de Franche-Comté et la MSH de Dijon ont mis en place une « Fédération des Maisons des Sciences de l'Homme de Bourgogne et de Franche-Comté » afin de renforcer les collaborations entre les équipes de recherche en SHS de notre territoire et coordonner les fonctions d'appui offertes.

Dans ce cadre, la Fédération des MSH de Bourgogne et de Franche-Comté développe un axe thématique commun structurant, transcrit à travers les trois termes « Transmission, Travail, Pouvoirs », qui recouvrent des champs de recherche ayant une forte dimension sociétale, déjà présents dans les programmations scientifiques des deux MSH et des laboratoires associés à celles-ci.

Le présent appel à projets a pour objectifs :

- de favoriser l'émergence de nouveaux projets de recherche pour alimenter cet axe commun,
- de nous préparer à de futurs appels à projets (régionaux, Comue, I-site, nationaux, européens), par le biais de crédits « Starter », dotés de 2 000 euros maximum, ou de crédits « Développement », d'un montant maximum de 4000 euros pour des projets plus ambitieux.

Contenu scientifique :

Dans le cadre de cet appel à projets, l'axe commun « Transmission, Travail, Pouvoirs » peut être abordé selon les thématiques suivantes (liste non limitative) :

- Transmission du patrimoine : foncier, familial, d'entreprise...
- Construction et circulation du savoir, des idées et des connaissances : réseaux, nouveaux médias, apprentissage, mémoire, interactions culturelles...
- Travail / pouvoir : organisations, gouvernance, marchandisation, pratiques alternatives ou coopératives, risque et santé, discrimination (identités, genre), mécanismes de décision
- Migrations et frontières.

Critères d'évaluation :

Les projets devront mettre en œuvre des collaborations inter-équipes et inter-sites.

Seront particulièrement appréciées les propositions d'action répondant à tout ou partie des critères suivants :

- dimension interdisciplinaire avérée
- caractère innovant (thématique émergente ou innovation méthodologique)
- action destinée à se prolonger dans un projet de plus grande envergure
- implication de jeunes chercheurs (doctorants, jeunes docteurs ou post-doctorants)
- constitution de réseau, ou renforcement au niveau national et international
- mise en place d'un partenariat socio-économique

Les propositions déposées feront l'objet d'une évaluation par le Comité d'orientations scientifiques de la Fédération des MSH Bourgogne Franche-Comté et bénéficieront d'une expertise externe des personnalités des Comités scientifiques des deux MSH, selon la grille ci-jointe.

Modalités :

- **Montants alloués :** Il est prévu une enveloppe globale de 24 000 € pour un montant maximum de 2000 € par projet « Starter », et de 4 000 € par projet « Développement ». Seules seront éligibles les dépenses de fonctionnement et de personnel *.

- **Calendrier :**
 - Publication de l'AAP : **23 novembre 2018**
 - Dépôt des projets : au plus tard le **vendredi 11 janvier 2019 à 12h**
 - Réponse aux lauréats et mise en œuvre des projets : semaine 7
 - Date limite d'engagement des crédits : 15 novembre 2019 [les modalités pourront être précisées aux lauréats]
 - Date de fin de réalisation du projet : 31 décembre 2019.

- **Conditions :**
 - Soumission d'un dossier complet (formulaire joint) d'un maximum de 4 pages.
 - Le porteur de projet (chercheur, enseignant-chercheur, ingénieur de recherche) doit appartenir à un laboratoire associé à l'une des deux MSH et doit impliquer au moins un chercheur, enseignant-chercheur, ou ingénieur de recherche associé à l'autre MSH.
 - Le dossier devra recevoir le visa du Directeur du laboratoire d'appartenance du porteur scientifique du projet.
 - Le porteur s'engage à fournir un bref compte-rendu scientifique de 2 pages au plus tard le 15 février 2020, et à participer à une journée de bilan et de réflexion organisée par la Fédération des MSH Bourgogne Franche-Comté.
 - Cet AAP n'a pas vocation à soutenir des projets, ou déclinaisons de projets (spin off), déjà financés par ailleurs.

- **Modalités de dépôt :**
 - Envoi du dossier complet et signé uniquement par voie électronique à l'adresse :
aap-federation-mshe-mshd@ubfc.fr

 - Pour tous renseignements complémentaires :
 - MSHE Ledoux – Isabelle MOURET – isabelle.mouret@mshe.univ-fcomte.fr / 03 81 66 51 51
 - MSH Dijon – Nélia ROULOT – nelia.roulot@u-bourgogne.fr/ 03 80 39 52 53

** pour la MSHE Ledoux, les dépenses de personnel ne pourront être prises en considération que sur le premier semestre 2019*